

## Fiche de définition.

**Les ménages :** Il s'agit de familles de taille et caractéristiques différentes vivant sous le même toit et partageant leurs ressources.

**Structure financière :** Une structure financière désigne la combinaison de dettes et de capitaux propres auxquelles l'entreprise à recours pour son financement.

**Marché financier :** Lieu où les agents à besoin de financement obtiennent directement des fonds de la part des agents excédentaires en ressources en leur vendant des instruments financiers.

**Intermédiaires financiers :** Ce sont des entreprises dont l'activité principale consiste à fournir des services et des produits financiers

**Institutions d'épargne contractuelle :** Institutions auxquelles des fonds sont apportés régulièrement sur la base d'un contrat à long terme.

**Fonds de pensions :** Fonds permettant aux actifs de constituer eux-mêmes leur retraite, ils sont alimenté par l'épargne des salariés parfois également par les entreprises des salariés et ils versent des rentes aussi appelés pensions aux salariés une fois arrivé à la retraite.

**Entreprise d'investissement :** Entreprise qui collecte des ressources et achètent les titres émis par les agents à besoin de financement.

**Taux d'intermédiation :** 
$$\frac{\text{Crédit bancaire accordé par les intermédiaires financiers}}{\text{Total des financements accordés aux agents non financiers}}$$

**Désintermédiation :** C'est la diminution du poids des banques et plus généralement des intermédiaires financiers dans l'économie.

**Titre de dette :** C'est un titre financier qui matérialise l'engagement d'un emprunteur envers un prêteur qui, en contrepartie, met des fonds à sa disposition.

**Fond propre :** On appelle fonds propres d'une entreprise les capitaux apportés par les investisseurs qui courent le risque de l'aventure industrielle mais qui, en contrepartie, en reçoivent les profits. Un titre de fond propre au contraire procure un revenu variable et à une échéance indéterminée.

**Valeur mobilière :** Instrument financier représentatif d'une créance (obligations, titres de créances négociables) ou d'un droit d'associé (actions). [Tous les instruments financiers qu'on va étudier sont des valeurs mobilière sauf les produits dérivés.]

**Marché monétaire :** Marché sur lequel s'échangent les instruments de court terme [CT] < 2ans, donc sur lequel vont être emprunté et placés des capitaux à CT par les entreprises, les particuliers et l'Etat.

**Marché des capitaux :** Marché où s'échangent les titres à long terme [LT] ; comme les actions et obligations.

**Marché primaire :** Marché financier sur lequel les nouvelle émissions d'instruments financiers proposés par les entreprises ou les Etats à des souscripteurs.

**Marché secondaire** : Marché financier sur lequel s'échangent des titres précédemment émis, donc de seconde main.

**Liquidité** : C'est l'aptitude d'un bien quelconque à être transformé en numéraire rapidement et sans perte de valeur.

**EONIA [Euro Overnight Index Average]** : Taux européen au jour le jour du marché interbancaire pour des prêts non garantis. Cet indice est calculé à partir d'un échantillon de 57 des établissements bancaires plus actifs de la zone euro.

**EURIBOR [Euro Interbank Offered Rate]** : Taux moyen offert entre banques pour des dépôts d'échéances 1 à 12 mois (Euribor1-3-6-9-12mois) ; même échantillon de calcul qu'EONIA.

**Titres de créances négociable [TCN]** : Les TCN sont des titres financiers émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance ; les TCN sont des titres de dettes.

**Obligation** : Une obligation est une valeur mobilière constituant un titre de créance représentatif d'un emprunt. En tant que tel, l'obligation peut se vendre et peut donc faire l'objet d'une cotation sur une Bourse ou un marché secondaire. Dans la pratique, les volumes échangés se négocient principalement de gré à gré.

**Obligation à taux fixe** : Revenu fixe pour toute la durée de vie de l'obligation.

**Obligations à taux variable** : Le coupon n'est pas fixé mais indexé sur un taux de référence observable, par exemple Euribor 6mois.

Coupon de date  $t$  = *valeur nominale \* taux de référence date  $t$*

**Risque de crédit** : Risque qu'un emprunteur ne soit pas capable d'honorer les obligations liées à sa dette, versement des intérêts et/ou remboursement du capital.

**Obligations zéro coupon** : Les intérêts ne sont versés qu'au moment du remboursement, aucun coupon entre émission et remboursement de l'obligation.

**Obligations indexées** : Le montant des coupons et parfois la valeur de remboursement sont indexés sur l'évolution d'un indice de prix. Indexations possibles : Prix d'une matière 1<sup>ère</sup>, indice des prix à la consommation, etc.

**Obligations assimilables du Trésor [OAT]** : Instruments représentant une créance sur l'Etat, de maturité longue allant de 7 à 50ans. Il existe des OAT émises à taux fixes et taux variable.

**OAT à taux indexé sur l'inflation, OATi** : L'obligation est simplement indexée sur l'inflation, c'est-à-dire que s'il y a une inflation de 3% le taux d'intérêts augmentera lui aussi de 3%.

**Taux d'intérêt réel** : Soit  $r$  le taux d'intérêt et  $i$  l'inflation ;  $r. réel = \frac{1+r}{1+i} - 1$  ou  $r - i$ .

**Risque de crédit** : Risque qu'un emprunteur ne soit pas capable d'honorer les obligations liées à sa dette, versement des intérêts et/ou remboursement du capital.

**Action** : Titre financier représentatif d'une part de propriété d'une société.

**Assemblée générale [AG]** : L'AG est une réunion des actionnaires, des « résolutions » sont soumises au vote des actionnaires.

**Action au porteur** : Action enregistrée chez un intermédiaire financier.

**Action nominative** : Action enregistré chez l'émetteur, l'identité du détenteur d'une action nominative est connue de l'émetteur.

**Produits dérivés** : Les produits dérivés sont des instruments financiers dont le prix dépend de l'évolution du cours d'un autre actif appelé « sous-jacent ».

**L'option** : L'option est le droit d'acheter et de vendre un actif à un prix convenu à l'avance et pendant une période définie au préalable ; l'option est un droit et non une obligation.

**Prime pour une option** : C'est le montant versé par l'acheteur de l'option au vendeur le jour de l'achat de l'option.

**Contrat à terme** : Un contrat à terme est un engagement ferme et définitif. L'acheteur s'engage à recevoir et le vendeur s'engage à livrer un sous-jacent à un prix déterminé et à une date déterminée. Le règlement et la livraison interviennent à l'échéance.

**Fond d'investissement** : Un fond d'investissement est une entité qui collecte des fonds auprès d'investisseurs et qui investit ces fonds dans des instruments financiers.

**Orientation de gestion** : L'orientation de gestion définit le style de gestion adopté par le gérant et le types d'instruments financier dans lesquels le gérant investit.

**Flottant** : C'est le pourcentage des actions détenu par les investisseurs.

**Action françaises cotées** : Taux de détention par les non-résidents en France des actions françaises cotées.

**Le délit d'initié** : Situation dans laquelle une personne bénéficie d'une information supérieure et l'utilise pour réaliser une transaction à son avantage.

**Un trader** : Le trader est spécialisé sur un type de produit financier et il gère une position avec un objectif de rentabilité, il intervient pour le compte d'un groupe financier ou pour des clients de ce groupe financier.

**Agents de change** : Acteur qui assure la fonction de négociation d'instrument financier.

**MATIF** : Marché des contrats à terme.

**MONOP** : Marché des options.

**Cotation à la criée** : Méthode de cotation qui permet la détermination du cours de bourse par confrontation public et verbale des ordres d'achat et des ordres de vente.

**Appel public à l'épargne [APE]** : Une société fait un APE lorsqu'elle émet sur le marché un gros montant d'action et qu'elle a recours aux démarchages et à la publicité pour placer ses actions sur le marché.

**Cours d'équilibre :** Cours qui maximise le volume échangé à l'issue de la phase d'accumulation.

**Banque d'affaire :** Une banque d'affaire a pour vocation de financer des projets d'entreprises. Ce financement peut prendre la forme de prêt, mais aussi la forme d'une participation au capital, c'est-à-dire que la banque sera actionnaire de l'entreprise porteuse du projet. La banque d'affaire fournit également un service de conseil financier et aide les entreprises à lever des fonds sur le marché financier.

**Banque de dépôt :** Une banque de dépôt collecte des dépôts des épargnants, elle s'oriente vers la transformation c'est-à-dire utiliser les dépôts à long terme pour faire des prêts à court terme.

**La réglementation prudentielle :** Ensemble des règles qui tendent à maintenir en toute circonstances des établissements financiers sûrs, sains et solides tout en garantissant des conditions concurrentielles équitables à tous les acteurs de l'industrie financière, ainsi que la protection du consommateur de services financiers.

**Produit Net Bancaire [PNB] :** Se calcule par différence entre les produits et les charges de l'exploitation bancaire. Si on raisonne au niveau macro-éco, il s'agit de la contribution des banques à la richesse nationale donc valeur ajoutée.

**Affacturation :** L'affacturation est une opération de gestion financière : Un établissement de crédit spécialisé (affacture) prend en charge le recensement de créances d'une entreprise dans le cadre d'un contrat en supportant de manière optionnelle, les pertes éventuelles sur les débiteurs insolubles.